



DELIBERATION N°20140078 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140078-DE Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140078

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14 le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2013 du budget de la ville conformément aux propositions suivantes :

1 - Détermination du résultat de clôture 2013 :

a) Résultat 2012 reporté (excédent) : 130 665.67
b) Calcul du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2013 :

Recettes d'exploitation :	47 203 684.62
Dépenses d'exploitation :	41 287 077.40
Résultat d'exploitation 2013 (excédent) :	<u>5 916 607.22</u>

c) Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013 (excédent) : f) **6 047 272.89**

2 - Affectation du résultat :

a) le résultat 2012 reporté en investissement était de : -5 249 947.26
b) les opérations de l'exercice 2013 : - en dépenses : 19 065 677.82
- en recettes (dont 1068 : 5 819 951,38€) : 18 053 154.89

Le résultat de clôture d'investissement de l'année 2013 fait apparaître un déficit de : **-6 262 470.19**
(compte 001)

* les restes à réaliser d'investissement en dépenses sont de : 3 551 501.90
* les restes à réaliser d'investissement en recettes sont de : 3 725 714.29
Le résultat cumulé d'investissement, après restes à réaliser, est de : **-6 088 257.80**

d) Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2013 (déficit) : i) **-6 088 257.80**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement soit : i) **6 047 272.89**

à la couverture du déficit global d'investissement par le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" (recettes d'investissement)
Solde disponible : f-i) **0.00**

Ces affectations seront reprises en décision modificative 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du budget principal,
telle que proposée ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD